

Image not found or type unknown



Résiliation d'un bon de commande

Par **tendrax_old**, le **15/09/2007** à **12:20**

Bonjour,
Le 12 09 07, sur un salon professionnel, j'ai acheté des biens pour un montant TTC de 1614,40 €. L'exposant m'a remis un bon de commande dans l'attente qu'il me téléphone pour que je puisse enlever ces biens par mes soins.
Je n'ai pas signé ce bon de cde .
Ces objets, après réflexion, ne me plaisent plus et je veux annuler cette commande; je viens de lui renvoyer son bon de cde avec une mention d'annulation de cde.
Le commerçant m'a téléphoné et m'a dit que j'étais dans l'obligation légale de lui régler le prix de cette commande et qu'il pouvait m'y contraindre.
Quels sont mes droits et obligations???
Merci.